

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 DECEMBRE 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-05-22- MARCHES PUBLICS (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA RD909 ET LE REAMENAGEMENT DU POLE JEANNE D'ARC SUR LA COMMUNE DE DOMMARTIN-LES-TOUL

DATE DE CONVOCATION : 05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONIN Pierre), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen (à compter de la 2024-05-07), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTNER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine (à compter de la 2024-05-03), CHENOT Bernard, JOUBERT Roger (ayant la procuration de LELIEVRE Jean Luc), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2024-05-03), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de HARMAND Alde), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de RIVET Lionel), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2024-05-16), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (à compter de la 2024-05-03), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), SIMONIN Hervé (à compter de la 2024-05-22), CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, SEGALT Jean-François, KNAPEK Patrice, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, CHENOT Tony, HARMAND Alde, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	50 présents du début à la 2024-05-02. 53 présents de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 54 présents de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 55 présents de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 56 présents de la 2024-05-22 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	59 votants du début à la 2024-05-02. 62 votants de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 63 votants de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 64 votants de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 65 votants de la 2024-05-22 à la fin.

Mis en ligne le 16/12/2024 à 13h04

REÇU EN PREFECTURE
le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu le code de la commande publique,

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen, en application des articles L2124-1 et L2124-2, R2124-1 et R2124-2-1°, R2131-16-1° et R2131-17, R2161-2 à R2161-5 (procédure d'appel d'offres ouvert) et L2431-1 à L2432-2, R2172-1 (R2172-2-3°) à R2172-3, R2431-1 à R2431-3-3°, R2431-16 à R2431-18, R2431-26 à R2431-29 et R2431, R2432-1 à R2432-7 (maîtrise d'œuvre), dans le but de rechercher les prestataires capables d'exécuter les prestations liées à la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification de la RD909 et du réaménagement du pôle Jeanne d'Arc sur la commune de Dommartin-lès-Toul selon les modalités suivantes afin de susciter la plus large concurrence :

- marché non alloti de maîtrise d'œuvre partielle (des missions ACT/DCE sur la base des études de conception ayant été établie jusqu'en phase PRO dans le cadre de l'exécution du marché de MOE précédent + des missions VISA + DET + AOR + OPC) sur la base d'une enveloppe financière estimative définitive globale affectée aux travaux fixée à 2 937 000 € HT (estimation arrêtée en phase PRO – hors option - valeur juin 2024),
- publication du 22 octobre 2024 sur le profil acheteur de la communauté de communes Terres Toulaises, au BOAMP supérieur à 90 000 € HT et au JOUE.

Vu la délibération des élu(e)s du conseil communautaire 2020-04-09 en date du 10 septembre 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) propre à la communauté de communes Terres Toulaises,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

Vu le jugement des candidatures et des offres effectués selon les dispositions des articles R2144-1 à 7, R2152-3 à 5, R2152-6 à 8, R2152-11 à 13, R2161-2 à 5,

Vu la décision à rendre par la commission d'appel d'offres qui se réunira le 9 décembre 2024 statuant sur l'attribution du dit marché,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à 12 du code de la commande publique, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : prix des prestations (50%) et valeur technique (50%),

La CAO, réunie le 09/12/2024, a retenu le prestataire suivant :

N° de marché	Objet	Durée du marché	Titulaire	Estimatif en € HT pour information
2024_AOO_01	Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification de la RD909 et du réaménagement du pôle Jeanne d'Arc sur la commune de Dommartin-lès-Toul	de la notification du marché à la fin du délai de parfait achèvement des travaux	Groupement <u>MP2I CONSEIL</u> / ESPACE ET TERRITOIRES)	105 144,60 (Rémunération forfaitaire définitive globale)

Mis en ligne le 16/12/2024 à 13h34

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20241212-2024_05_22-

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- autoriser le Président à signer et notifier le marché de mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification de la RD909 et du réaménagement du pôle Jeanne d'Arc sur la commune de Dommartin-lès-Toul avec les entreprises conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,
- étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget principal (autorisation de programme 2206)

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 16/12/2024 à 13h34

REÇU EN PREFECTURE
le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20241212-2024_05_22-